

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

<i>En</i>	<i>exercice</i>	<i>L'an deux mil douze, le vingt neuf mars, à vingt heures, les membres</i>
<i>27</i>		<i>du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie</i>
<i>Présents</i>	<i>18</i>	<i>de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur</i>
<i>Absents</i>	<i>2</i>	<i>Patrick LARIVIÈRE, Maire.</i>
<i>Procurations</i>	<i>7</i>	<i>Membres présents : Mr LARIVIÈRE Patrick, Mr LEMÉTAYER Claude,</i>
<i>Votants</i>	<i>25</i>	<i>Mr ALIX Roger, Mme GUÉRIN Annick, Mme FILLÂTRE Annick, Mr</i>
<i>Date de convocation</i>		<i>BASQUIN Marc, Mr FAGUAI Lucien, Mr TOUQUETTE Pierre, Mr</i>
<i>22 mars 2012</i>		<i>TRÉCAN Louis, Mr DURANT Claude, Mme DANARD Valérie, Mr</i>
		<i>LECHAT Marc, Mr GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, Mme</i>
		<i>MAUROUARD Marie-Christine, Mr PERRIN Nicolas, Mr SIMON</i>
		<i>Claude, Mme THÉAULT Béatrice.</i>
		<i>Absents : Mme VINOUSE, M. LOILIER, M. COUREUIL, Mme</i>
		<i>CHAUMONT, Mme BAZIN, M. CACHERA, M. DAVOINE, M GANCHE</i>
		<i>Jean-Luc, Mme SOUEFF Chantal.</i>
		<i>Procurations : Mme VINOUSE Maryvonne à Mr TRÉCAN, Mr LOILIER</i>
		<i>Pierre à Mr BASQUIN, Mr COUREUIL Daniel à Mr ALIX, Mme</i>
		<i>CHAUMONT Marie-Aude à Mr LARIVIÈRE, Mme BAZIN Denise à Mr</i>
		<i>LEMÉTAYER, Mr CACHERA Daniel à Mme MAUROUARD, Mr DAVOINE</i>
		<i>Louis à Mme THÉAULT,</i>
		<i>Secrétaire de séance : Mr LECHAT Marc</i>

Le procès-verbal de la dernière séance ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur la question diverse (avis sur l'étude de rapprochement de communautés de communes).

2012/18 Approbation du compte de gestion 2011- budget général

Vu le compte de gestion,

Monsieur Verpillat, trésorier de Pontorson, indique que les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions, 21 pour) approuve le compte de gestion 2011.

Arrivée de M. Alix.

2012/19 Approbation du compte administratif 2011 -budget général

Vu le compte administratif,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2011 et quitte la salle. Monsieur Lemétayer préside la séance et demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif 2011. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver à la majorité (3 abstentions, 20 pour) le compte administratif 2011
Monsieur le Maire entre en séance.

2012/20 Affectation du résultat

Vu le compte administratif 2011,

Au vu des résultats 2011 et des restes à réaliser, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la façon suivante :

Compte 1068 affectation du résultat (IR) : 1 067 622.61 €

Compte 002 report d'excédent (FR) : 1 343 536.17 €

2012/21 Vote des taux d'imposition

Vu l'état communiqué par les services fiscaux,

le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 15.06 %

Taxe foncière (bâti) : 15.68 %
Taxe foncière (non bâti) : 33.79 %
CFE : 18.17 %

2012/22 Création d'un budget annexe éco-quartier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 contre, 23 pour) de créer un budget annexe pour le projet d'éco-quartier. La nomenclature comptable de ce budget est la M14.

2012/23 Vote du budget primitif -budget général

Vu le projet de budget présenté par M. le Maire,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 abstentions, 22 pour) d'approuver le budget primitif 2012,

2012/24 Approbation du compte de gestion 2011-service des eaux

Vu le compte de gestion du service des eaux 2011,
Monsieur Verpillat indique que les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2011 du service des eaux sont identiques.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 du service des eaux.

2012/25 Approbation du compte administratif 2011- service des eaux

Vu le compte administratif 2011 du service des eaux,
Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2011 et quitte la salle.
Monsieur Lemétayer préside la séance et demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif 2011 du service des eaux.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 du service des eaux.
Monsieur le Maire entre en séance.

2012/26 Vote du budget primitif service des eaux

Vu le projet de budget 2012 du service des eaux. Monsieur Lemétayer propose de modifier le projet de budget annexé à la note de synthèse de la façon suivante
Compte 022 dépenses imprévues d'investissement : - 50 €
Compte 1641 remboursement emprunt : + 50 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification et approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 du service des eaux.

2012/27 Approbation du compte de gestion 2011 service assainissement

Vu le compte de gestion,
Monsieur Verpillat indique que les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 du service assainissement.

2012/28 Approbation du compte administratif 2011 service assainissement

Vu le compte administratif,
Monsieur le Maire présente le compte administratif du service assainissement 2011 et quitte la salle.
Monsieur Lemétayer demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2011.
M. le Maire entre en séance.

2012/29 Affectation des résultats

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :
Compte 1068 : 4389.09 € (affectation en section d'investissement)
Compte 002 : 181 283.86 € (report en recette de fonctionnement).

2012/30 Vote du budget primitif service assainissement

Vu le projet de budget,

Monsieur Lechat demande pour quelle raison le montant des produits prévus au budget 2012 est très inférieur à celui du compte administratif. Monsieur Lemétayer répond que sur le tableau relatif au compte administratif les deux lignes correspondant aux produits sont regroupées sur une seule ligne, alors qu'il y a deux lignes sur le tableau budget primitif. D'autre part, la redevance sur l'eau comme sur l'assainissement a été minimisée en raison du risque de sécheresse et de la prévoyance de la vigilance des abonnés quant à leur consommation d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2012 du service assainissement.

2012/31 Approbation du compte de gestion 2011 parc d'activités

Vu le compte de gestion,

Monsieur Verpillat indique que les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 du parc d'activités.

2012/32 Approbation du compte administratif 2011 parc d'activités

Vu le compte administratif présenté par M. le Maire,

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Lemétayer demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2011.

M. le Maire entre en séance.

2012/33 Vote du budget primitif parc d'activités

Vu le projet de budget présenté par M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2012 parc d'activités.

2012/34 Budget primitif Lotissement éco-quartier

Vu le projet de budget présenté par M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (2 contre, 23 pour) le budget primitif 2012 éco-quartier.

2012/35 Personnel saisonnier auberge de jeunesse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à recruter deux agents du 6 avril au 30 septembre pour assurer le fonctionnement de l'auberge de jeunesse. Ces agents sont recrutés sur le grade d'adjoint d'animation contractuel.

2012/36 Demande de subvention scolaire pontorsonnaise

Vu l'état des dépenses transmis par l'association scolaire pontorsonnaise relatif aux déplacements des 30 novembre 2011, 25 janvier, 18 janvier et 8 février 2012 et à l'achat de maillots de bain, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 305 € à la scolaire pontorsonnaise.

2012/37 Bail pour la location de la parcelle ZC 50

Considérant que la parcelle ZC 50 n'est plus utilisée par la Communauté de communes comme quai de transfert et déchetterie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser M. le Maire à signer un bail rural de 18 ans avec M. André-Jean Belloir. Ce bail prévoit notamment que les travaux exigés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) seront exécutés par le preneur et qu'en conséquence une réduction des loyers d'un montant maximum de 4 000 € HT sera appliquée. Le loyer sera fixé par ailleurs à 180 €/hectare indexé. Une convention annexée au bail prévoira l'impossibilité pour le preneur de se retourner contre la Commune si celle-ci était tenue de reprendre le bien en raison de l'activité de broyage de déchets réalisée précédemment sur cette parcelle.
- De charger Maître Serrand de rédiger ce bail et de veiller à l'inscription auprès du service des hypothèques des servitudes exigées par l'ARS sur cette parcelle (inconstructibilité et interdiction d'affouillement).

2012/38 Participation voirie et réseaux

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 21 novembre 2001 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune de Pontorson,

Considérant que l'implantation de futures constructions sur les parcelles 065 C 526 et 527 implique la réalisation d'aménagement de voirie et de réseaux (eau potable, eaux usées, électricité basse tension),

Considérant que les terrains situés au-delà de la parcelle n'ont pas vocation à être urbanisés,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de prendre en compte la parcelle 065 C 1044 déjà desservie en voirie et réseaux par la route de Vessey,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'engager les travaux de voirie et réseaux dont le coût total est estimé à 15 100 €. Il correspond aux dépenses suivantes :

Travaux de voirie	7 200
Eau potable et eaux usées	4 300
Electricité Basse tension	3 600
TOTAL	15 100

- Fixe à 15 000 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.
- Les propriétés foncières concernées sont situées à 80 mètres de la voie conformément au plan joint, la parcelle 065 C 1044 située à l'angle déjà desservie n'est pas prise en compte.
- Fixe la participation demandée à : 2.80 € m² de terrain desservi.
- Décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice TPO1. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

2012/39 Fonds de solidarité pour le logement

Vu la demande du fonds de solidarité pour le logement sollicitant une participation de 0.70 € par habitant, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au fonds d'aide aux jeunes pour 2012.

2012/40 Fonds d'aide aux jeunes

Vu la demande du fonds d'aide aux jeunes (0.23 €/habitant),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au fonds d'aide aux jeunes pour 2012.

2012/41 Intercommunalité : avis sur l'étude d'accompagnement à la fusion

Monsieur le Maire expose que trois réunions se sont tenues à l'échelle de l'Avranchin depuis l'approbation du schéma départemental de coopération intercommunale. Une étude d'accompagnement à la fusion est menée par le cabinet Calia à l'échelle de ce territoire. Suite à la dernière réunion qui s'est tenue le 23 mars 2012 à la communauté de communes d'Avranches, il est demandé aux conseils municipaux de donner leur avis sur le périmètre et les compétences étudiées. Monsieur Lechat souhaite connaître le rôle des Communes dans ce processus. M. le Maire répond que les Communes seront appelées à se prononcer comme les conseils communautaires. Mme Théault s'interroge sur le poids des élus par rapport aux préconisations du Préfet. Monsieur le Maire répond que les services de l'Etat ne souhaitent pas aller à l'encontre de la volonté des élus locaux si celle-ci est construite et argumentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable à la poursuite des études

- sur le périmètre de l'Avranchin
- sur la liste des compétences arrêtée lors de la réunion du 23 mars.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Marc LECHAT
Secrétaire de séance,

LEMETAYER CLAUDE	
ALIX ROGER	
GUERIN FOLLEN ANNICK	
FILLATRE ANNICK	
BASQUIN MARC	
FAGUAI LUCIEN	
TOUQUETTE PIERRE	
TRECAN LOUIS	
DURANT CLAUDE	
DANARD VALERIE	
GAZENDEL MICHEL	
COLLIN VALERIE	
MAUROUARD MARIE CHRISTINE	
PERRIN NICOLAS	
SIMON CLAUDE	
THEAULT BEATRICE	